



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en charge des troubles nécessitant des soins spécifiques

Question écrite n° 9735

Texte de la question

M. Jérôme Nury attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, sur les difficultés que rencontrent les établissements de santé et les familles pour assurer une prise en charge adéquate des personnes atteintes de troubles nécessitant des soins spécifiques, tels que l'orthophonie. En effet, de nombreux établissements font face à une pénurie de professionnels de santé qualifiés, limitant ainsi leur capacité à fournir le niveau de soins requis pour leurs patients. Cela est particulièrement problématique pour les patients nécessitant un suivi régulier. De plus, la réglementation actuelle restreint la possibilité de solliciter une prise en charge externe lorsqu'un établissement n'est pas en mesure de fournir les soins requis. Cette situation entrave l'accès à des soins adéquats pour les patients et pose un défi significatif pour les familles qui tentent de naviguer dans ce système complexe pour apporter le soutien nécessaire à leurs proches. M. le député souhaiterait donc connaître les ajustements réglementaires que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour permettre aux patients de solliciter une prise en charge externe lorsqu'un établissement de santé n'a pas le moyen d'assumer les soins nécessaires à ces patients. Enfin, il aimerait connaître les modalités de mise en œuvre de ces mesures.

Données clés

- Auteur : [M. Jérôme Nury](#)
- Circonscription : Orne (3^e circonscription) - Les Républicains
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 9735
- Rubrique : Santé
- Ministère interrogé : Solidarités, autonomie et personnes handicapées
- Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QE9735>

Date(s) clé(s)

- Question publiée au JO le : [4 juillet 2023](#), page 6069
- Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)